Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 022-212200646-20251215-D2025_89-DE

DÉPARTEMENT DES COTES d'ARMOR

N° 2025.89

COMMUNE de GOUAREC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 15 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 15 décembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de GOUAREC, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jérôme LEJART, Maire.
***Date de la convocation** : 9 décembre 2025*
***Présents :** Jérôme LEJART, Maire - Martine LE BOZEC - Claude TAUVRY, Adjoints - Daniel RÉAU - Fabienne LE BRIS - Philippe POCHON - Nina CORLAY - Annick GUYON - Xavier CERTAIN - Isabelle LE DREFF et Christian LABETOULLE*
***Absents excusés :** Évelyne MINIER (pouvoir à Jérôme LEJART) - Marine CHETODEL - Françoise RAOUL - Marilyn LE MOIGN*
***Secrétaire** : Claude TAUVRY*

Votants : 12	Pour : 12	Abstention : 0	Contre : 0

OBJET : Illuminations de fin d'année Rectification d'une erreur matérielle

***Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles relatifs au fonctionnement du conseil municipal,*

***Vu** la liste des délibérations de la séance du 7 juillet 2025,*

***Considérant** qu'une erreur matérielle est intervenue lors du conseil municipal du 7 juillet 2025 : bien que l'assemblée ait accepté le principe et le contenu de la délibération relative à l'acceptation d'un devis pour les illuminations de fin d'année, cette décision n'a pas été formalisée par l'édition et la signature d'une délibération spécifique,*

***Considérant** qu'il convient, pour assurer la sécurité juridique de la décision et la régularité de la dépense, de procéder à une régularisation par la présente délibération rectificative,*

Après délibération, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

- **décide** de régulariser la décision prise lors de la séance du 7 juillet 2025 en acceptant le devis de la société LEBLANC Illumination, devis n° DEVLEB2502856-01, pour la fourniture d'illuminations destinées aux jardins de la mairie, pour un montant de 6 126,35 € HT, soit 7 352,20 € TTC.
- **dit** que les crédits nécessaires à cette dépense sont inscrits au budget de la commune, au chapitre et à l'article adéquats.
- **autorise** Monsieur le Maire à signer le devis susvisé, ainsi que tout document ou marché afférent à cette opération, et à accomplir l'ensemble des démarches nécessaires à sa bonne exécution.

--

Fait et délibéré le 15 décembre 2025
Pour copie conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE GOUAREC
22570